

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2014

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 12 novembre 2014

Secrétaire de séance : Magali GARNIER

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Magali GARNIER, Eric DUCHENNE, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES, Robert BOURCIER, Philippe DI MARCO

Etaient absents : Olivier BACQUART (pouvoir à Cristel FRANCESCHI, Francis PIN (pouvoir à Christian ANDRES), Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Philippe DI MARCO)

DELIBERATIONS

1) Création d'une régie de recettes pour la gestion des salles polyvalentes d'Abriès et du Roux et du bâtiment Les Gentianes à Val Pré Vert

Fixation des tarifs de location des trois salles :

Catégorie d'utilisateurs	Tarif forfaitaire à la séance			
	Salle d'Abriès	Salle du Roux	Les Gentianes	Caution
Utilisation pour les besoins communaux ou les activités municipales	gratuité	gratuité	gratuité	
Utilisation par les associations loi 1901 sises sur la Commune	gratuité	gratuité	gratuité	
Utilisation par les associations loi 1901 extérieures à la Commune qui ne demandent pas de droit d'entrée et/ou qui organisent une activité non lucratives dans la salle	gratuité	gratuité	gratuité	
Utilisation par les associations loi 1901 extérieures à la Commune qui demandent un droit d'entrée et/ou qui organisent une activité lucrative dans la salle	60.00 €	40.00 €	100.00 €	100.00 €
Utilisation par les administrés de la Commune à but festif	50.00 €	20.00 €	90.00 €	100.00 €
Utilisation par d'autres usagers qui demandent un droit d'entrée et/ou qui organisent une activité lucrative	60.00 €	40.00 €	100.00 €	100.00 €
Utilisation par d'autres usagers qui ne demandent pas de droit d'entrée et/ou organisent une activité non lucrative dans la salle	gratuité	gratuité	gratuité	
Utilisation par des organismes caritatifs, de santé publique ou des administrations	gratuité	gratuité	gratuité	
Utilisation par des syndicats de copropriété	30.00 €			

Vote : 11 voix pour

2) Adoption des règlements intérieurs de la salle polyvalente d'Abriès, de la salle des fêtes du Roux et du bâtiment Les Gentianes

Ces règlements seront systématiquement annexés aux contrats de location des salles et affichés sur place.

Vote : 11 voix pour

3) Adhésion au contrat SOFCAP d'assurance statutaire du personnel

Ce contrat négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique permet d'avoir des conditions plus avantageuses concernant le taux de cotisations et les prestations proposées.

Vote : 11 voix pour

4) Modification de la composition de la commission extra-municipale Tourisme, Commerce, Artisanat et Accessibilité

Philippe Di Marco étant le président de l'Office du Tourisme du Queyras, il démissionne de la commission et est remplacé par Cristel Franceschi.

Vote : 11 voix pour

5) Programme de voirie communale

Etablissement de la liste et localisation cadastrale des voies communales concernées par les travaux de revêtements qui sont financés à 55 % par le Conseil général.

Vote : 11 voix pour

6) Offre de prêt bancaire pour la cabane de la Nane, la cabane de Gilly et les paravalanches du Vigon

Offre de la Banque populaire des Alpes pour un montant de 98 000 € sur 15 ans au taux trimestriel de 3.80 %. Attente de l'accord du comité technique de la banque avant signature

Vote : 11 voix pour

7) Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au Roux

Accord de principe de la Commune pour la réalisation des travaux par le SYME 05 et pour une participation financière estimée à 38 000 €.

Vote : 11 voix pour

8) Désignation du représentant de la Commune à la Commission permanente consultative de coopération événementielle et culturelle de l'OTI

Cristel Franceschi est désignée pour être la représentante.

Vote : 11 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

* Il est signalé que Monsieur Marcellin a laissé des piquets en fer le long de la route (Rue du Haut-Guil) et que cela présente un danger pour les personnes qui risquent de se blesser. Il faudra demander au propriétaire de sécuriser ce lieu.

* La convention de déneigement Bucci/Monnet est en cours de négociation au niveau des tarifs horaires.

* La rédaction du projet d'arrêté de circulation sur les routes forestières est en cours de finalisation.

* Cristel Franceschi demande qu'une réflexion soit engagée rapidement sur les travaux à engager pour l'isolation des Gîtes St Laurent. Elle demande également si la convention d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) sera renouvelée. Le Maire lui répond que, pour l'instant, comme peu de travaux sont prévus, il n'est pas nécessaire de signer la convention d'AMO tout de suite.

Pour affichage
Le Maire